



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 JUIN 2025

Nombre de membres :

Conseillers : 29 L'an deux mil vingt-cinq et vingt-trois juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Vincent GOYET, Maire, suite à la convocation et à l'affichage de l'ordre du jour en date du dix-sept juin deux mil vingt-cinq.

Présents : 19

Excusé : 8

Pouvoirs : 8

Présents :

Mesdames Messieurs Vincent GOYET, Catherine STEKELOROM, Stéphane MARLOT, Marie-Aude PEZERIL, Antoine BRUNO, Christelle PAKULIC, Julien DETREZ, Mireille GOYET, Éric VIVIN, Marie-Paule DELLAROVERE, Patrick LAMBERT, Jérôme ADAM, Frédéric SABATIER, Malika VIVIN, Thierry BAZZALI, Magali BARBEAU, Denis BARROERO, Claudine DE RIVAS, Maria Madalena FARINA-MENDES DA SILVA,

Excusés avec pouvoir :

Monsieur Eric BARRAT a donné procuration à Monsieur Julien DETREZ
Monsieur Franck SULTAN a donné procuration à Madame Catherine STEKELOROM
Madame Sophie LAMBERT a donné procuration à Monsieur Patrick LAMBERT
Madame Cindy GAUVIN, a donné procuration à Monsieur Vincent GOYET
Monsieur Lucas GILLY a donné procuration à Madame Mireille GOYET
Monsieur Christophe ANTONINI a donné procuration à Monsieur Thierry BAZZALI
Monsieur Jean-Claude METHEL a donné procuration à Madame Claudine DE RIVAS
Madame Béatrice ALIPHAT a donné procuration à Monsieur Denis BARROERO

Absents :

Madame Bernadette BONZOM
Monsieur Roger BERNET

Secrétaire de séance : Madame Catherine STEKELOROM.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 JUIN 2025

DCM N°2025-36 - Finances – Demande de subvention d'investissement au Conseil départemental des Bouches-du-Rhône au titre de l'aide aux travaux de proximité pour l'opération « Travaux de création d'une plateforme intermédiaire de ressuiement des algues »

Rapporteur : Antoine BRUNO

Le rapporteur explique que la commune de Saint-Mitre-les-Remparts souffre comme d'autres communes du pourtour de l'Etang de Berre de problématiques récurrentes d'échouage d'algues sur son littoral et qu'il convient d'organiser dans des conditions optimisées leur traitement, à la fois sur le plan environnemental et financier.

Par l'intermédiaire de travaux d'aménagement programmés dans la continuité des travaux effectués en 2023, la commune souhaite renforcer sa politique de gestion éco-responsable des déchets d'algues échouées sur les plages communales.

Les présents travaux consistent à procéder à la création d'une plateforme intermédiaire de ressuiement des algues permettant :

- D'acheminer les algues fraîches (de moins de 24 heures) vers un site de valorisation (entreprise ERANOVA),
- De faire ressuyer les algues de plus de 24 heures afin d'en réduire le poids (essentiellement constitué d'eau) avant transport vers un site de traitement classique,

L'ensemble de l'opération représente un coût total estimé à 84 600 € HT, se décomposant comme suit :

- Travaux d'aménagement de la plateforme de ressuiement : 79 800 € HT
- Dépose de l'ancien quai à algues : 4 800 € HT

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

ORGANISMES	TAUX	MONTANT
Financement externe		
Conseil départemental des Bouches-du-Rhône « Aide aux travaux de proximité »	70 %	59 220,00 euros

Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20250623-DEL2025-36-DE
Date de réception préfecture : 27/06/2025



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 JUIN 2025

Autofinancement		
Commune de Saint-Mitre-les-Remparts	30 %	25 380,00 euros
TOTAL	100 %	84 600,00 euros

Le rapporteur propose donc aux membres du Conseil municipal d'autoriser M. le Maire à solliciter l'aide du Conseil départemental pour ces travaux, selon le plan de financement prévisionnel ci-dessus.

L'exposé du rapporteur entendu,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que ces travaux s'inscrivent dans une logique d'optimisation des coûts de traitement et de préservation des ressources,

Considérant que la commune souhaite également profiter de la présence d'entreprises de terrassement sur le secteur pour procéder à la remise en état de l'ancien quai à algues, situé sur une autre parcelle,

Considérant la possibilité de solliciter une subvention auprès du Département des Bouches-du-Rhône dans le cadre de l'aide aux travaux de proximité, à hauteur de 59 220 € HT, soit 70 % du montant total de l'opération,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le plan de financement prévisionnel qui prévoit un financement externe du Conseil départemental des Bouches du Rhône de 70 %, pour un montant de 59 220,00 € et un autofinancement de la Commune de 30 % pour un montant de 25 380,00 €.

DECIDE de déposer une demande de subvention auprès du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône au titre des travaux de proximité, pour un montant de travaux s'élevant à 84 600,00 € HT ;

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits en section d'investissement sur le budget communal de l'exercice 2025;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,
Catherine Stekelorum

Délibération n° 2025/36

Vincent Goyet

Maire de Saint-Mitre-les-Remparts



Accusé de réception en préfecture
073-211300983-20250623-DEL2025-36-DE
Date de réception préfecture : 27/06/2025

Page 3 sur 3